



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

## Trente-troisième session

Santiago (Chili), 6-9 mai 2014

**Défis à relever pour assurer la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique**

### Résumé

- Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont vu leur production agricole, forestière et halieutique augmenter à un rythme supérieur à la moyenne mondiale au cours des dix dernières années. Ils accusent cependant d'importants problèmes de détérioration des sols, de tarissement et de pollution des ressources hydriques, de déboisement et d'appauvrissement de la diversité biologique, qui sont autant de menaces pesant sur la durabilité et aggravant les risques liés au changement climatique. En outre, compte tenu de la grande vulnérabilité des ressources foncières, hydriques et biologiques, les catastrophes naturelles et les phénomènes climatiques tels que les sécheresses, les inondations, les gelées et les ouragans ont donné lieu à des situations d'urgence récurrentes et fragilisé les moyens de subsistance de milliers de personnes. Autre menace croissante, les organismes nuisibles et les maladies émergentes qui s'abattent sur les animaux et les plantes ont des répercussions non négligeables sur le commerce, la santé publique et la sécurité alimentaire. Il est nécessaire de modifier structurellement les modèles de production agricole, de manière à favoriser un meilleur équilibre entre les fonctions productives, d'une part, et les fonctions de régulation et de protection des écosystèmes, d'autre part; il est urgent d'améliorer la gouvernance pour une gestion responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux forêts et aux pêches; il faut réduire la vulnérabilité, gérer les risques et améliorer la résilience des moyens de subsistance de la population rurale face aux crises et menaces et il est tout aussi urgent de veiller à l'adaptation des secteurs agricole, forestier, aquacole et halieutique au changement climatique.
- La région est riche de connaissances, de technologies et de pratiques en matière de production durable de biens et de services et de gestion des risques dans le secteur rural. Il n'en est pas moins

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mj764f

nécessaire d'accroître les investissements, de renforcer les politiques publiques, les cadres juridiques ainsi que la coordination intersectorielle et les capacités institutionnelles pour l'adoption de mesures en ce sens et, enfin, de renforcer la coopération Sud-Sud dans la région. Dans ce contexte, la FAO soutiendra le Plan d'action 2014 de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC).

#### **Suite que la Conférence régionale est invitée à donner**

- Appuyer les activités envisagées par la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes pour améliorer la production durable de biens et de services dans les secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique, ainsi que pour réduire les risques, améliorer la résilience des moyens de subsistance dans un contexte de changement climatique et renforcer la coopération Sud-Sud dans la région.
  - Soutenir la gestion de la FAO dans le renforcement des politiques agro-environnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de la CELAC, pour promouvoir simultanément la lutte contre la pauvreté rurale, l'amélioration de la sécurité alimentaire et des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les pays de la région.
  - Appuyer les activités conduites par la FAO dans le cadre de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), en vue d'adopter un programme de travail stratégique régional pour la gestion intégrale des risques de catastrophes et la mise au point d'un plan d'action régional.
- Pour toute question sur le contenu du présent document, prière de s'adresser à:  
M. Tito Diaz, Secrétaire de la trente-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes: [Tito.Diaz@fao.org](mailto:Tito.Diaz@fao.org), tél.: 56-2 2923-2250.

## **Introduction**

1. L'Amérique latine et les Caraïbes ont fait de grands pas en matière de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire. On estime que, au début des années 90, environ 14,7 pour cent de la population de la région était en situation de sous-alimentation. En 2013, ce chiffre était tombé à 7,9 pour cent. Seize pays de la région ont d'ores et déjà atteint le premier objectif du Millénaire pour le développement et dix pays ont accompli l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation.

2. Pourtant, pour réussir à éradiquer la faim et progresser parallèlement sur les trois fronts du développement durable – social, économique et environnemental – il ne suffit pas d'augmenter la productivité, il faut aussi promouvoir l'adoption d'innovations et de pratiques pour la protection des ressources naturelles, la production durable de biens et de services et l'adaptation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches au changement climatique. Il est par ailleurs urgent d'améliorer la gouvernance sur les terres, l'eau, les aliments et les services forestiers ainsi que l'accès des personnes à ces ressources; de renforcer les systèmes nationaux de gestion des risques et d'intervention en situation d'urgence et de veiller à préserver les résultats obtenus en consolidant la résilience des moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables. Il est également important d'aider les populations au mode de vie traditionnel qui vivent directement ou indirectement de la gestion des ressources naturelles, comme les agriculteurs familiaux, les peuples autochtones et les «peuples de la forêt», entre autres.

## **I. Gestion des risques et résilience pour une production durable**

3. Pour promouvoir une production durable, il est important de connaître et de réduire les risques en la matière et, en même temps, de créer des moyens de pallier les effets découlant de ces risques. Dans la région, les risques les plus importants concernant la production sont l'importante détérioration des ressources naturelles et les phénomènes climatiques extrêmes. Selon la FAO, la productivité agricole totale des pays en développement pourrait chuter de 9 à 21 pour cent par suite du changement climatique, lequel constitue l'un des principaux défis à relever dans le domaine de l'agriculture.

4. On peut atténuer les risques en régénérant les zones dégradées et en adoptant des systèmes de production suivant une optique agro-environnementale ou agro-écologique. À cet effet, il convient de veiller à mettre au point et d'adopter de bonnes pratiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, des pêches et de l'aquaculture qui non seulement favorisent la productivité, mais rendent aussi celle-ci plus résistante aux phénomènes climatiques extrêmes, lesquels sont accentués par le changement climatique. Le recours à des espèces ou ressources génétiques adaptées et la mise au point de nouveaux matériaux résistant à des facteurs biotiques ou abiotiques critiques sont essentiels dans l'optique de la durabilité, d'où l'importance de la protection de la diversité biologique et de la disponibilité d'une base génétique adéquate qui permette aux pays d'adapter leurs cultures aux évolutions du climat et de diversifier leurs produits. La diversification de la production a en outre l'avantage de contribuer à réduire le risque lié aux maladies et ravageurs qui touchent les cultures, les élevages et les plantations forestières. Les ravageurs et les maladies font peser sur la production durable de graves menaces. La région a subi d'importantes pertes économiques du fait de maladies transfrontières comme la rouille du caféier, la cercosporiose des musacées et le huanglongbing des agrumes.

5. Dans le domaine de la santé animale, des maladies comme la fièvre aphteuse et la peste porcine classique mettent en péril les exportations de viande et causent aux producteurs des pertes immenses. Par ailleurs, les zoonoses – maladies transmises de l'animal à l'humain – deviennent la première menace en matière de santé publique et appellent une nouvelle conception de la gestion de l'interface entre santé animale, santé des écosystèmes et santé des personnes selon le paradigme «un monde une santé».

6. La santé des végétaux, des animaux et des forêts est un important bien public régional et c'est donc aux gouvernements qu'il appartient de la préserver à l'échelle de la région. Les systèmes régionaux d'information et de veille, l'échange de spécialistes et d'expérience en matière de lutte contre les ravageurs et les maladies, les systèmes régionaux d'alerte rapide et d'intervention en situation d'urgence, ainsi que les normes établies entre pays concernant l'entrée et la sortie de produits animaux et végétaux, sont autant de mesures efficaces s'agissant de réduire les risques et de protéger les systèmes de production nationaux pour lesquelles de grands efforts de coordination entre pays sont nécessaires.

## **II. Initiatives régionales visant à promouvoir une production durable et à réduire les risques**

7. Les pays de la région sont frappés, chaque année, par des catastrophes naturelles de différente nature (sécheresses, inondations, ouragans, glissements de terrain, éruptions volcaniques, etc.), dont les épidémies, les maladies animales transfrontières et les crises socioéconomiques contribuent à amplifier les effets. Face à l'accentuation de ces phénomènes catastrophiques, qui tendent à être de plus en plus fréquents, intenses et complexes, une approche globale intégrant des activités de préparation aux situations d'urgence, de prévention et d'atténuation de leurs effets, d'intervention et de redressement s'impose. C'est dans cet esprit que la FAO a élaboré un cadre stratégique pour la gestion des risques de catastrophes, visant à assurer une meilleure préparation aux menaces et aux situations d'urgence alimentaires et agricoles, ainsi que des interventions plus efficaces. La stratégie ainsi définie doit être mise en œuvre en coordination avec d'autres parties prenantes, notamment les institutions

régionales et sous-régionales, les pouvoirs publics tant au niveau central que local, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG).

8. Dans ce contexte, la CELAC a demandé l'appui technique de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM) en vue de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives régionales de prévention, de réduction et de gestion des risques, ainsi que pour le renforcement des mécanismes nationaux, régionaux et sous-régionaux d'aide humanitaire.

9. Actuellement, la FAO joue un rôle important dans le renforcement des mécanismes régionaux que les organismes d'intégration régionale - à savoir, la CELAC, le Marché commun austral (MERCOSUR), l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), la Communauté andine, le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) - ont mis en place afin de favoriser la coordination des politiques en matière de développement agricole, d'environnement et de changement climatique, en lien avec les politiques de sécurité alimentaire et de lutte contre la faim, la pauvreté et la malnutrition.

10. La FAO a ainsi participé, en collaboration avec le Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC) et conjointement avec d'autres organismes internationaux, à l'élaboration du Cadre stratégique régional pour la gestion des risques climatiques dans le secteur agricole du «couloir de la sécheresse» en Amérique centrale. Il s'agissait de promouvoir une approche stratégique et pragmatique pour s'attaquer aux problèmes touchant l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique et renforcer ainsi la résilience des moyens d'existence. Le cadre stratégique mis au point s'articule autour de six axes et actions stratégiques.

11. Les fonds, les programmes et les initiatives mis en place pour favoriser l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement se sont multipliés ces dernières années. Toutefois, il est nécessaire de mieux coordonner et articuler ces interventions. Il faut également que les expériences d'adaptation couronnées de succès soient systématisées plus avant aux niveaux national, régional et local et que la diffusion et le partage de ces données d'expérience soient facilités.

12. Les commissions techniques régionales compétentes pour les secteurs des forêts (Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes - CFLAC), de l'élevage (Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes - CODEALC) et des pêches (Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes - COPESCAALC / Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest - COPACO) sont des organes consultatifs de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elles peuvent offrir, le cas échéant, une tribune de concertation propice à l'examen des cadres de décision (politiques de production, politiques sociales, environnementales, commerciales ou sanitaires, politiques en matière de recherche-développement) relatifs à chacun de ces sous-secteurs, et à laquelle participent des représentants des gouvernements, du secteur de la production, du monde universitaire et de la société civile. Une intégration accrue ou une meilleure coordination entre les quatre commissions techniques régionales s'avère néanmoins essentielle afin de créer les synergies et les complémentarités entre les différents sous-secteurs qui permettront de promouvoir une approche écosystémique et de développement rural et territorial durable dans la région.

### **III. Cadres stratégiques nationaux visant à promouvoir une production durable et à réduire les risques**

#### **A. Gouvernance, intégration et coordination des politiques**

13. Pour assurer la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches au niveau régional et pouvoir ainsi satisfaire à la demande croissante de produits alimentaires et de services écosystémiques, il est nécessaire de mettre en place les cadres stratégiques nationaux et les mécanismes de coordination et de gouvernance nationaux et régionaux qui permettront de concrétiser une meilleure intégration et de renforcer les synergies non seulement entre les différents secteurs, mais aussi entre les institutions et les politiques de développement de l'agriculture, des forêts et des pêches et les politiques environnementales, sociales et économiques.

14. Dans ce contexte, les cadres stratégiques nationaux et les capacités institutionnelles pourront être renforcés grâce aux possibilités de dialogue offertes par la CELAC pour faciliter la coordination et l'articulation des politiques régionales en matière de développement durable et de changement climatique, et à l'appui actif que la FAO fournit aux pays dans le cadre du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. La gouvernance, l'intégration et la coordination de politiques agro-environnementales visant, entre autres, à assurer une production plus durable, à réduire les risques environnementaux et à promouvoir un développement rural et territorial durable et l'éradication de la pauvreté, en seront ainsi améliorées.

15. Au niveau des pays, une approche territoriale de la gestion des ressources naturelles s'avère essentielle pour assurer la durabilité, dans la mesure où les ressources en sol, en eau et en biodiversité dont on dispose pour la production de biens et de services, ainsi que les contextes politique, économique, social, environnemental et culturel dans lesquels s'inscrivent les systèmes de production, diffèrent considérablement d'une zone à l'autre. Sur le terrain, les relations de cause à effet et les interactions possibles entre les différents secteurs peuvent être aisément déterminées, tout comme la dimension spatiale et temporelle des divers éléments des systèmes de production.

16. S'agissant de l'élaboration de politiques, de plans et de programmes visant à promouvoir une production durable et à réduire les risques, il est fondamental d'assurer une bonne coordination et une interaction adéquate, au niveau national, entre les différentes institutions relevant des ministères de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement, du développement social, de la santé publique, de l'économie et du commerce. Cette démarche exige un effort d'intégration, de coordination et d'articulation des politiques publiques.

17. Par ailleurs, une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts est essentielle pour assurer la stabilité sociale, une utilisation viable des ressources de l'environnement et des investissements responsables propres à favoriser un développement durable et l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en milieu rural. Dans ce contexte, la FAO accordera une priorité élevée au soutien apporté aux pays en vue de la mise en application des Directives volontaires convenues dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

### **Les politiques agro-environnementales et leur mise en corrélation avec les politiques en matière de changement climatique**

18. Pour faire face à l'augmentation de la demande de produits alimentaires dans un contexte de changement climatique, il est nécessaire de mener une action intersectorielle et de soutenir des politiques agro-environnementales qui favorisent une utilisation optimale des terres et de l'espace marin et permettent de satisfaire aux besoins alimentaires d'une région où la population humaine a doublé dans les 40 dernières années, passant de 286 millions d'habitants en 1970 à 588 millions en 2010. Il s'agit aussi d'une région dans laquelle les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes, intenses et complexes.

19. Les pays de la région qui ont mis en place des politiques et des stratégies agro-environnementales sont encore peu nombreux. Toutefois, là où des expériences de ce type ont été menées avec succès, notamment au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique et au Nicaragua, les retombées ont été positives et les modèles mis à l'essai pourraient être reproduits dans d'autres pays de la région.

C'est la raison pour laquelle le programme de coopération internationale Brésil-FAO, auquel ont souscrit le Gouvernement brésilien et le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a indiqué le renforcement des politiques agro-environnementales dans les pays de la région comme constituant une étape fondamentale vers l'accomplissement des objectifs de développement durable et de sécurité alimentaire. Le projet de renforcement des politiques agro-environnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'inscrit dans cette optique et préconise une action simultanée pour lutter contre la pauvreté rurale, améliorer la sécurité alimentaire et promouvoir des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ces effets dans les pays de la région.

20. Ce projet a permis d'étudier les données d'expérience relatives aux politiques agro-environnementales introduites dans cinq pays, de tirer des enseignements de ce processus et d'organiser plusieurs tables rondes sur ce thème aux niveaux national et régional, dans l'objectif d'enrichir les politiques, les programmes et les plans mis en œuvre en matière d'adaptation au changement climatique, de production alimentaire respectueuse de l'environnement, de gouvernance et de coordination institutionnelle, afin de promouvoir une production durable et d'améliorer la sécurité alimentaire, entre autres.

21. Les expériences menées au niveau régional montrent qu'il est urgent de promouvoir des politiques agro-environnementales qui favorisent une gestion intégrée et durable des ressources naturelles dans les différents agro-écosystèmes, tout en encourageant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la remise en état des zones dégradées, la planification de la production et l'intensification écologique des systèmes de production.

22. Il apparaît nécessaire également, d'une part de promouvoir la mise en œuvre de politiques de santé qui favorisent l'approche «Une seule santé» pour protéger la santé des animaux et celle des écosystèmes et préserver la faune sauvage et, d'autre part, de réduire les risques qui sont liés aux zoonoses et aux maladies émergentes dans le contexte du changement climatique et entraînent des coûts de santé publique considérables.

23. Cette approche, promue par trois organisations internationales, la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), exige cependant une meilleure coordination entre les institutions et les politiques dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, ainsi que le renforcement des cadres réglementaires et de décision par des informations sur les risques climatiques et sanitaires.

### **Politiques visant à améliorer la résilience et leur mise en corrélation avec les politiques sociales**

24. Les résultats qui ont été obtenus aux niveaux mondial et régional en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle risquent cependant d'être annulés si la priorité n'est pas donnée au renforcement de la résilience, c'est-à-dire si l'on n'investit pas dans la réduction de la vulnérabilité des communautés pauvres et dans la prévention des crises ou des conflits sociaux ou environnementaux. Il est urgent de promouvoir des politiques qui permettent d'améliorer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises. Le renforcement des stratégies de subsistance des communautés rurales tributaires de la gestion des forêts et des ressources en terres et en eau, comme les communautés autochtones et les petits paysans, revêt donc une grande importance.

25. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont frappés, chaque année, par des catastrophes naturelles de différente nature (sécheresses, inondations, ouragans, glissements de terrain, éruptions volcaniques, etc.), dont les épidémies, les maladies animales transfrontières et les crises socioéconomiques contribuent à amplifier les effets. Ces phénomènes, qui causent des pertes en termes de vies, de biens et de moyens d'existence, contribuent donc à miner la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables. Face à ces crises, de plus en plus fréquentes, intenses et complexes, il est nécessaire d'adopter une approche globale qui permette d'intégrer des activités de préparation aux situations d'urgence, de prévention et d'atténuation de leurs effets, d'intervention et de redressement et favorise la transition vers le développement, en couvrant l'ensemble des divers aspects et phases de la gestion des risques de catastrophe.

26. C'est dans cette perspective que la FAO a mis au point un nouveau cadre stratégique, dont l'un des principaux objectifs est d'améliorer la résilience des moyens d'existence en cas de catastrophe. Il s'agit de renforcer les systèmes juridiques, réglementaires et institutionnels de nos États Membres, de contribuer à recenser, prévoir et analyser les risques et d'assurer une meilleure préparation et une réponse plus efficace face aux menaces et aux situations d'urgence alimentaire et agricole.

27. S'agissant de la réduction des risques de catastrophes, l'objectif de la FAO est, d'une part, d'atténuer la vulnérabilité et améliorer la résilience des moyens d'existence fondés sur la production agricole face aux risques et aux situations d'urgence qui les menacent, et d'autre part, de protéger et

renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs et des sylviculteurs.

28. La FAO a inscrit cet objectif dans le cadre de son approche élargie de gestion des risques de catastrophes, qui vise à réduire la vulnérabilité des populations avant, pendant et après les catastrophes. L'approche de réduction des risques de catastrophes est liée aux activités mises en œuvre par l'Organisation en matière de développement à long terme et d'aide humanitaire. Elle vise à promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, ainsi que l'adoption des meilleures pratiques et technologies dans les domaines de l'agroforesterie, des pêches et de la gestion des ressources naturelles, afin de prévenir et d'atténuer les effets négatifs des crises sur les personnes les plus vulnérables et sur les écosystèmes.

29. La mise en œuvre effective des systèmes de réduction et de gestion des risques de catastrophes préconisés dépend de la solidité des capacités institutionnelles des principales parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile, et cela à tous les niveaux, et exige une coordination efficace à la fois entre ces acteurs et entre les divers niveaux concernés.

30. Dans le cadre de ce programme, la FAO s'engage à promouvoir la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence afin de protéger les acquis du développement. L'objectif est d'accélérer les activités de réduction des risques de catastrophe aux niveaux local, national, régional et mondial, et de les porter à plus grande échelle.

31. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence des communautés rurales et assurer une intervention plus rapide en situation d'urgence ou en cas de crise, il est important d'adopter une perspective fondée sur les droits de l'homme dans un contexte de développement durable. Pour promouvoir une production durable et assurer la résilience des moyens d'existence, il est donc important d'élaborer des politiques publiques visant explicitement à réduire les inégalités ethniques, territoriales, socioéconomiques et entre les sexes; à promouvoir la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts; et à améliorer l'accès des petits producteurs et des communautés locales aux services essentiels et à la technologie, au crédit et aux marchés. Il s'agit également de promouvoir des politiques publiques en faveur de l'autonomisation des femmes, qui jouent un rôle de plus en plus important dans la production de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et des pêches.

32. À cet égard, la FAO apporte son appui au programme de développement pour l'après-2015 et participera aux côtés de la CELAC à des consultations sur les politiques et les priorités en matière de développement durable visant, notamment, à lutter contre la pauvreté et à éliminer les inégalités dans les pays de la région. Il est nécessaire également de respecter et de préserver le patrimoine culturel des peuples autochtones et de valoriser leurs connaissances afin qu'ils puissent être intégrés en tant que partenaires stratégiques dans la production durable de biens et de services, compte tenu de leur apport historique au développement de l'agrobiodiversité et de la contribution de leurs systèmes de connaissance et de gestion du territoire à l'adaptation des systèmes de production locaux aux variations climatiques extrêmes enregistrées au fil du temps.

## **B. Informations et savoir pour étayer la prise de décision**

33. Les connaissances et l'information sont des outils essentiels pour améliorer l'efficacité des processus de production durable et renforcer la résilience des moyens d'existence.

34. Il est donc nécessaire de développer les systèmes de suivi et d'évaluation de l'état des ressources biotiques et abiotiques, ainsi que de l'utilisation et de l'impact des intrants sur les écosystèmes et sur la santé animale et publique. Des bases de données spatiales et temporelles solides doivent être mises en place pour étayer l'analyse, l'évaluation et la modélisation des processus de production et éclairer la prise de décisions qui en renforcent la durabilité.

35. Par ailleurs, les connaissances et l'information sont indispensables pour évaluer les risques et quantifier les effets du changement climatique et des mesures d'adaptation et d'atténuation. Il ne sera pas possible d'assurer une préparation adéquate face aux risques, ni une bonne coordination des interventions en situation d'urgence, si des systèmes d'information fiables et à jour ne sont pas

disponibles. Aussi est-il nécessaire de mettre au point de nouvelles méthodologies et de nouveaux outils permettant d'assurer la gestion, le regroupement et l'analyse des données concernant l'utilisation des terres, l'intégration des systèmes de production, le changement climatique, l'évaluation des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques, l'analyse sociale et économique selon différents scénarios et, enfin, s'agissant des écosystèmes, des systèmes de production, des communautés et de leurs moyens d'existence, l'évaluation de leur vulnérabilité, des risques qui les menacent et de leur capacité d'adaptation.

36. Il est essentiel et urgent de renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux national et régional aux fins du développement et de la mise en œuvre de systèmes d'information et d'analyse dans les secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique, et de promouvoir une prise de décision appropriée.

## **IV. Domaines d'action prioritaires**

### **A. Agriculture familiale et amélioration de la résilience des moyens d'existence**

37. Compte tenu de la relation étroite qui existe entre la dégradation des ressources naturelles, la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, il est nécessaire que les mesures visant à favoriser le développement durable des secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique soient centrées sur les territoires qui présentent des niveaux de vulnérabilité et de risque particulièrement élevés. S'agissant des solutions envisageables pour assurer la production durable de biens et de services qui garantissent la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des moyens d'existence des communautés rurales face aux catastrophes et aux crises, il est important d'accorder la priorité à des politiques de renforcement des systèmes d'exploitation agricole familiale.

38. À cet égard, la FAO s'efforce avant tout d'aider les pays membres dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de la CELAC, afin de renforcer la coopération, la coordination et le dialogue sur les politiques agro-environnementales publiques nationales. L'Organisation apporte également son soutien aux plans et programmes régionaux en faveur du développement durable et de la réduction des risques dans les pays et les territoires particulièrement vulnérables.

39. Par ailleurs, dans le cadre des objectifs stratégiques 1, 2 et 3, la FAO continuera de promouvoir la mise en place d'un environnement propice à la mise en application des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, tout en encourageant le renforcement des programmes de développement rural et territorial durable, afin de combler les écarts de productivité dans le secteur de l'agriculture familiale, surtout chez les populations plus vulnérables. À cette fin, l'Organisation aidera les gouvernements à élaborer des politiques différenciées et à créer de nouvelles possibilités pour les femmes, les jeunes et les peuples autochtones; et à mettre en place des programmes d'innovation sociale et productive au niveau local facilitant l'adoption de bonnes pratiques, l'accès à des technologies durables, l'évaluation des connaissances, des ressources génétiques et des produits locaux, l'évaluation et le paiement des services environnementaux, l'intégration des systèmes de production, l'accès au crédit et aux services d'appui à la production durable de biens et de services, y compris la formation, la vulgarisation et l'assistance technique, et l'accès des petits producteurs à des marchés équitables.

### **B. Gestion des ressources naturelles (sol, eau, biodiversité) pour un développement rural durable axé sur le territoire**

40. Le développement durable des secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique doit s'appuyer sur une approche territoriale de la gestion des ressources naturelles, dans la mesure où les sols, l'eau et la biodiversité disponibles pour la production de biens et de services, ainsi que les contextes politique, économique, social, environnemental et culturel dans lesquels s'inscrivent les systèmes de production, diffèrent considérablement d'une région à l'autre.

41. La FAO a mis au point des outils pour la gestion des ressources naturelles, tels que les systèmes de zonage agro-écologique (ZAE), qui facilitent tant le processus de prise de décision et d'élaboration de politiques et de programmes pour la gestion durable des sols et des ressources en eau,



que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la remise en état des zones dégradées, la planification de la production et l'intensification écologique des systèmes de production.

42. Les forêts et les systèmes agroforestiers apportent une contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et constituent une source directe de nourriture et de revenu pour les communautés rurales. Les commissions techniques régionales, en particulier la CFALC et la CODEALC, ont invité la FAO à promouvoir et soutenir la gestion durable des forêts et la remise en état des terres dégradées dans le cadre des systèmes de production agricole et forestière et d'élevage pastoral. Elles lui ont également demandé d'élaborer, en collaboration avec les gouvernements, un cadre de décision et des outils de politique générale visant à faciliter la mise en œuvre de programmes de restauration des sols dégradés, y compris de systèmes agroforestiers et agrosylvopastoraux au niveau du territoire.

### **C. Intensification durable de la production et adaptation au changement climatique**

43. L'intensification durable de la production appelle une approche clairement définie fondée sur l'écosystème et axée sur l'intégration de divers systèmes de production, de manière à assurer un équilibre entre les fonctions productives et protectrices des écosystèmes. Dans la plupart des agro-écosystèmes, les systèmes de monoculture continue devraient faire place à des systèmes de rotation des cultures et à des modes de production intégrés (cultures-élevage, cultures-forêts-élevage, y compris les systèmes sylvopastoraux et les systèmes de production multiple de l'agriculture familiale). Cela permettrait d'abaisser les taux élevés de dégradation des sols, de prévenir le tarissement et la contamination des sources d'eau et de réduire l'utilisation intensive d'intrants ayant un impact négatif sur l'environnement et la santé publique.

44. Aux fins de l'accomplissement des objectifs d'intensification durable en termes de production et de productivité, il faut tenir compte à la fois de la demande du marché pour les produits considérés que des débouchés existants pour les services écosystémiques (eau, carbone, biodiversité). Par ailleurs, une analyse économique doit permettre d'en établir la rentabilité non seulement économique, mais aussi sociale et environnementale, si bien que l'intégration de nouvelles variables s'avère nécessaire pour ce qui concerne la fourniture de services environnementaux et leur paiement, la protection du paysage et du patrimoine culturel, l'occupation et la protection du territoire, la stabilité sociale et la réduction des risques et des conflits et la prévention des menaces ou des crises.

45. Il s'agit de mettre en place des politiques, des mesures d'incitation et des stratégies visant à faciliter l'adaptation des secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique au changement climatique, y compris la promotion de systèmes intégrés de production alimentaire et énergétique. De même, il faudra renforcer les systèmes d'information agroclimatique aux niveaux national et local afin d'éclairer les décisions des producteurs, d'assurer l'adaptation et la prévention et de faciliter une intervention rapide en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

### **D. Renforcement des institutions et des capacités**

46. Les mécanismes de gouvernance mis en place pour favoriser le développement durable doivent être renforcés aux niveaux mondial, régional, national et local, de même que la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Dans le cas de la région Amérique latine et Caraïbes, les organisations régionales compétentes (CELAC, UNASUR, Communauté andine, SICA et CARICOM), conjointement avec les gouvernements, les fronts parlementaires et l'initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», sont les instances légitimes pour donner un élan politique à l'élaboration de nouveaux cadres juridiques et réglementaires et à la mise en place de mécanismes de coordination entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, afin de promouvoir la production durable de biens et de services dans les secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique et contribuer ainsi à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises.

47. Il est essentiel de renforcer les institutions et les capacités dans le secteur agro-environnemental pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour

l'adaptation au changement climatique (PACA) et d'autres mesures relatives à la gestion des ressources naturelles, à la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à l'adaptation au changement climatique et aux systèmes de connaissance connexes. Pour promouvoir la production durable de biens et de services dans les secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique, il est urgent d'accroître les investissements publics et privés dans la recherche, le développement technologique et l'innovation. Il est prioritaire de promouvoir et renforcer le développement de systèmes de production intégrés et la mise en place de processus d'innovation sociale et productive au niveau local axés sur le recensement des filières locales et la définition de nouveaux modèles de formation, de vulgarisation, de transfert de technologies et de services d'appui aux producteurs à petite et moyenne échelle, et d'en faciliter l'accès, y compris dans les zones reculées, en tirant parti des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

48. La marge de développement et de renforcement des systèmes nationaux de gestion des risques, d'alerte rapide et de coordination en cas de catastrophe et en situation d'urgence est encore large. Ceux-ci peuvent être soutenus par des systèmes sous-régionaux ou régionaux, établis dans le cadre d'initiatives de coopération Sud-Sud entre les pays et d'efforts conjoints mis en œuvre dans certaines zones géographiques transfrontières particulièrement vulnérables.

## **V. Conclusions et recommandations**

49. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le potentiel d'accroissement durable de la production de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches est considérable. Cependant, pour renforcer la contribution de ces secteurs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la lutte contre la pauvreté rurale, il est nécessaire d'élaborer sans plus attendre des politiques et des stratégies d'intervention visant à protéger les ressources naturelles et à réduire les risques de dégradation au sein des écosystèmes stratégiques, à assurer une utilisation plus efficace des ressources environnementales et productives, y compris les ressources génétiques, à remettre en état les zones dégradées et à combler les écarts de productivité dans le secteur de l'agriculture familiale, conformément au Plan d'action de la CELAC pour 2014.

50. Par ailleurs, les pays de la région doivent aller de l'avant dans la caractérisation des risques agroclimatiques, la gestion de l'utilisation des ressources naturelles, le zonage et la planification de la production fondés sur l'analyse des risques; accroître les investissements dans l'adaptation au changement climatique; améliorer la production de services environnementaux; promouvoir la production et l'utilisation durable d'une bioénergie qui ne soit pas en concurrence avec la production alimentaire; promouvoir l'adoption de directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts; et assurer le développement équitable et sans exclusive des zones rurales pour combler le fossé entre les producteurs spécialisés et ceux qui pratiquent une agriculture familiale. Il est essentiel d'assurer une plus grande participation des femmes, des jeunes ruraux et des peuples autochtones aux processus de développement rural; de poursuivre l'élaboration de politiques différenciées et de mécanismes spécifiques pour atténuer la grande vulnérabilité des communautés rurales pauvres face aux menaces et aux crises; et de renforcer la coordination et la coopération entre les institutions en vue de l'adoption d'un programme de travail stratégique régional pour la gestion intégrale des risques de catastrophe, articulé autour des thèmes recommandés par les pays membres dans le cadre de la CELAC.

## **VI. Suite que la Conférence régionale est invitée à donner**

51. La Conférence régionale est invitée à:

- Appuyer les activités envisagées par la FAO pour améliorer la production durable de biens et de services dans les secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique et favoriser l'adaptation au changement climatique, conformément aux objectifs stratégiques 2 et 5.
- Confirmer la nécessité, pour les pays de la région, d'élaborer des cadres de décision nationaux, des mesures d'incitation et des stratégies pour favoriser la protection des ressources naturelles et l'adaptation des secteurs de la production agricole, animale, forestière, aquacole et halieutique au changement climatique.
- Appuyer les activités conduites par la FAO en faveur de la CELAC en vue de l'adoption d'un programme de travail stratégique régional pour la gestion intégrale des risques de catastrophes et la mise au point d'un plan d'action régional.
- Demander à la FAO de faciliter la mise en œuvre de programmes de coopération triangulaire Sud-Sud visant à promouvoir des systèmes régionaux d'information et de veille, l'échange de spécialistes et d'expérience en matière de lutte contre les ravageurs et les maladies, des systèmes régionaux d'alerte rapide et d'intervention en situation d'urgence et des normes établies entre pays pour l'échange des produits agricoles, forestiers, halieutiques et aquacoles.
- Soutenir la gestion de la FAO dans le renforcement des politiques agro-environnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de la CELAC, pour promouvoir simultanément la lutte contre la pauvreté rurale, l'amélioration de la sécurité alimentaire et des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays de la région.